

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
RENTÉE DES CLASSES

N°001
NOVEMBRE 2011



L'ILLUSTRATION **NATIONALE**
 DES FÊTES et CÉRÉMONIES DU 50^e ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE BELGE.
 BUREAUX: RUE L'ESCALIER, N° 22, BRUXELLES.
 UNION FAIT LA FORCE

LA LIVRAISON :
30 CENTIMES 50
 (40 livraisons)

FONDATEURS :
 MM. G. DU BOSCH. — G. LEMAIRE. — AD. MERTENS
 ABONNEMENT ET VENTE AU NUMÉRO :
 Librairie universelle de ROZEZ, rue de la Madeleine, 81, à Bruxelles

PUBLICATION COMPLÈTE :
20 FRANCS 20
 (40 livraisons)



NOUVELLE ÉCOLE COMMUNALE PLACE JOSEPH-LEBEAU A BRUXELLES

(D'après une photographie de M. ALEXANDRE)

Architecture scolaire à Bruxelles

FRANÇOISE JURION-DE WAHA

Archéologue, chercheur associée
Bru-Cités, CREA (Université libre
de Bruxelles).

« Le local d'école doit être convenable ». C'est ainsi que les premiers textes du Régime français et du Régime hollandais définissent la classe. Cependant, certaines classes sont en fait une grange, la maison de l'instituteur, ou l'arrière-salle du café !

Nouvelle école communale
édifiée place Lebeau à
Bruxelles (devenue plus
tard, la place Anneessens)
(L'illustration, 1880).

En 1816, l'autorité fait dresser un inventaire des écoles primaires comprenant les locaux qu'elles occupent¹. À sa suite, une série de mesures sont prises pour promouvoir l'instruction élémentaire. Malgré ces efforts, on ne peut que constater « l'abandon » dans lequel se trouve l'instruction. Pourtant, le bilan de la période hollandaise est globalement positif : 1.146 locaux d'école et 660 logements d'instituteurs ont été construits ou réparés².

LA BELGIQUE INDÉPENDANTE

L'Indépendance marque un temps d'arrêt : la plupart des écoles fondées sous le Régime hollandais sont fermées et de petites écoles libres tenues par des particuliers aux capacités incertaines

prennent leur place. La situation se rétablit lentement, mais il faudra attendre une dizaine d'années pour que le nouvel État reprenne l'initiative. Le premier congrès des instituteurs en septembre 1841 réclame une loi réglementant l'instruction primaire et évoque l'état misérable des écoles. Cette première loi organique de l'enseignement primaire, finalement votée le 23 septembre 1842³, impose, dans son article 1 : « il y aura dans chaque commune du Royaume au moins une école primaire, établie dans un local convenable ». Cette école sera pourvue du matériel classique nécessaire⁴ et chaque commune devra fournir à l'instituteur un logement. Dans la pratique, souvent il n'en est pas ainsi : dans certains villages, on expose dans l'école les corps des morts retrouvés sur la voie publique, ou parfois des médecins y opèrent. Parfois on s'en sert comme salle de bal, etc.⁵ La situation des locaux reste mauvaise, surtout dans les campagnes, malgré les subventions de l'État et des Provinces. En 1852, quand le ministre Charles Rogier édicte les premières Instructions ministérielles pour la construction d'écoles, 295 salles d'écoles et 193 maisons doivent être restaurées ou agrandies, il manque 1.057 salles et 1.479 logements d'instituteurs.

Quant au mobilier, il doit être complété ou remplacé dans 1.362 écoles. Si l'autorité prête une grande attention à la scolarisation des enfants, c'est certes pour répondre à une volonté philanthropique mais, outre leur rôle didactique, les écoles sont aussi nécessaires pour éviter le vagabondage des enfants et les atteintes à l'ordre social qu'il peut engendrer.

LES PREMIÈRES INSTRUCTIONS DE 1852 ⁶

Les premières autorités à édicter des règlements précis pour une bonne installation des écoles semblent avoir été celles du canton suisse de Schaffhouse (1852) suivies par Zürich (1861). La Belgique n'est pas en reste puisque les *Instructions* qui reproduisent la réglementation en cours et les premiers plans-types remontent, tout comme en Suisse, à 1852! Suivent Vienne et des villes allemandes à partir de 1863. Le document le plus considérable, dont se sont inspiré les autres règlements d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, daté du 28 décembre 1870, est émis par le Wurtemberg. Il sera diffusé largement lors de l'Exposition de Vienne de 1873⁷.

Dans les instructions belges, on trouve des plans pour divers types d'écoles rurales et urbaines accompagnés des devis où l'on chiffre tout, du terrassement à la peinture. Grâce aux subventions qui les accompagnent, le nombre des écoles s'accroît fortement⁸. De tels plans sont bien nécessaires aux maçons des campagnes qui jouent souvent le rôle d'architecte et d'entrepreneur.

LES RECUEILS DE PLANS-TYPES

Afin de mieux faire connaître les textes réglementaires et de guider les autorités locales qui n'ont guère d'idées à ce sujet, l'architecte Blandot publie en 1864 un recueil de plans et dessins d'écoles⁹. Il est secondé dans sa tâche par une commission comprenant deux médecins, un architecte, un ingénieur et des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire. Parmi les bons exemples, il mentionne l'école

LES NORMES DE CONSTRUCTION SCOLAIRE DE 1852

L'emplacement : le terrain doit être sec, aéré, disposer d'une eau de bonne qualité et se trouver, si possible, dans une position élevée et isolée, tout en étant accessible par un chemin correct. Il doit être à l'abri de toute « influence miasmatique » et des bruits du dehors. En ville, la situation est plus compliquée : l'école doit être dans les quartiers peuplés d'enfants, pour réduire les trajets, et la proximité des usines ne peut être évitée.

L'exposition et l'étendue du terrain : l'exposition des salles d'école doit être autant que possible au sud-est et au nord-ouest, de manière à les placer à l'abri des grands froids comme des chaleurs excessives. Encore une fois, dans un contexte urbain dense, il n'est pas toujours possible d'orienter les classes de manière optimale.

Les modes de construction : les salles d'école seront, autant que possible, disposées au rez-de-chaussée. Dans les écoles mixtes, s'il le faut, la classe des filles sera disposée à l'étage et les garçons au rez-de-chaussée. Pour éviter l'humidité, on emploiera pour les fondations des matériaux imperméables. L'accès des classes sera autant que possible protégé au moyen d'un porche.

L'aspect extérieur : les bâtiments doivent être d'un aspect simple sans être dépourvu d'élégance. Leur architecture révélera leur destination spéciale.

La distribution intérieure : il doit y avoir autant que possible un local séparé pour chaque classe de 50 à 60 élèves; seulement dans les cas exceptionnels, ce nombre pourra être élevé à 80 ou 90 enfants. Quant au sexe, la division peut avoir lieu dans le même local en assignant des bancs séparés aux garçons et aux filles. Ceci est une grande différence par rapport à la France où l'on tient absolument à séparer filles et garçons.

Les dimensions des salles : elle doit être en rapport avec le nombre d'élèves. À la rigueur, il suffit d'une superficie de 64 dm par élève. La capacité doit dépendre de la ventilation. Elle ne peut en aucun cas être inférieure à 6 m par enfant. Ainsi, pour 50 élèves, il faudrait une salle de 10 m de long sur 7 m de large et 4,30 m de haut.

La distribution de la lumière : les fenêtres des salles doivent être disposées, autant que possible, des deux côtés opposés, de manière que la lumière tombe latéralement sur les pupitres des élèves. Elles auront de 1,20 à 1,50 m. de largeur sur 2,50 à 2,70 m de hauteur. La partie supérieure s'ouvrira à volonté, afin de faciliter la ventilation.

La ventilation et le chauffage : la ventilation et le chauffage doivent être combinés de manière à maintenir dans les salles, quelle

que soit la saison, une température moyenne de 14 à 15 degrés et à effectuer, à chaque heure, le renouvellement complet de l'air de la salle.

Les préaux ou cours d'exercice : la dimension des préaux doit être calculée à raison de 3 m par élève. Ils seront clos et secs. Une attention particulière doit être apportée au drainage, dans notre pays pluvieux, toujours pour des raisons de sécurité et d'hygiène, ainsi qu'à l'ombre que des arbres doivent apporter en été. Quelques appareils gymnastiques simples et peu coûteux pourront servir à varier les exercices et les jeux pendant les récréations. Une fontaine et une pompe fourniront une eau pure pour les ablutions et la boisson. Dans les villes, ces préaux doivent être séparés pour les élèves des deux sexes.

Les lieux d'aisance, lavoirs, vestiaires : les lavoirs et vestiaires pour chaque sexe doivent se trouver à l'entrée de chaque division et non dans les couloirs. Le vestiaire doit être garni de bancs, de portemanteaux numérotés et de planches ou casiers pour déposer les paniers des enfants. Les sièges d'aisance doivent être séparés pour chaque sexe et établis pour être complètement inodores. Ils doivent pouvoir être surveillés aisément par l'instituteur. Quelques urinoirs séparés par des cloisons sont nécessaires pour les garçons. Il semble que notre pays se distingue, à propos des toilettes, par un réel sens de la propreté. Elles sont, dans tous les cas, situées de préférence à l'extérieur, dans la cour, et le plus loin possible des classes. Les règlements imposent aussi la présence d'un jardin où les élèves peuvent se familiariser avec la botanique et la production de légumes. À la campagne, il permet un supplément de revenu à l'instituteur, tout en jouant un rôle pédagogique. Il n'est pas rare d'y voir l'instituteur s'occuper de sa vache.

Arrangement et ameublement : la forme et la dimension des bancs et pupitres doivent retenir particulièrement l'attention et ils doivent être combinés de manière à préserver la vue et à ne pas forcer les élèves à prendre des positions contraires. Parmi les objets indispensables, on trouve : un Christ ou un tableau représentant Jésus-Christ et les enfants, une armoire, deux planches noires (l'une présentera d'un côté des portées de musique, de l'autre des lignes auxiliaires pour la calligraphie), un poêle de grandeur convenable, une collection de poids et mesures, une collection de tableaux propres à rendre l'enseignement intuitif, les cartes nécessaires pour l'enseignement de la géographie du pays, des cadres pour afficher le programme des leçons et le règlement de l'école.

La peinture ou le badigeonnage des salles d'école doit être de couleur claire mais pas blanc, trop aveuglant.

rue Sans-Souci à Ixelles construite en 1860 par L. Roussele et l'école n° 1 de la rue du Fort à Saint-Gilles (1863). Mais la plupart des plans sont consacrés aux écoles rurales ou aux écoles de petites villes et ne peuvent pas être adaptés aux villes industrialisées ou le terrain est rare et coûte cher.

Outre la Belgique, il existe des publications de plans-types en Suède, en Hongrie et en France. Félix Narjoux, architecte de la Ville de Paris, se lance dans la production d'une large série d'albums similaires¹⁰. Venu en Belgique s'informer du travail des architectes belges¹¹, il souligne le nombre réduit d'élèves par classe (30 à 40), l'éclairage naturel, le fait que les écoles sont « à taille humaine », l'existence de « jardins d'enfants » pour les tout-petits¹², l'importance des salles de gymnastique, la présence de salles de musique et l'existence d'écoles professionnelles (Fig. 1&2).

À Bruxelles, Narjoux met en évidence le groupe scolaire pour 500 garçons et 500 filles du boulevard du Midi, qu'il attribue à l'architecte communal Jamaer alors qu'il est dû à Joseph Poelaert, Jamaer ayant procédé à son agrandissement et à son surhaussement. Il souligne particulièrement le parti heureux tiré d'une parcelle irrégulière¹³. Du même gabarit, il cite l'école de la rue du Canal, d'A. Seghers, sur un terrain exigu¹⁴. Vu la petitesse de la parcelle, le préau et les cours de récréation y sont forcément étriqués, mais on y trouve les classes nécessaires - chacune est conçue pour 46 élèves -, une salle de gymnastique et une bibliothèque scolaire. Les locaux se distribuent sur le rez-de-chaussée et deux étages, autour de la cour centrale qui éclaire l'ensemble des locaux. Narjoux nous montre à quoi ressemblait la façade: une porte centrale surmontée d'un auvent, deux portes sur les côtés, trois niveaux de locaux, les travées extérieures plus larges et accentuées pour un effet plus esthétique, la travée centrale légèrement surhaussée et achevée par un fronton courbe¹⁵.

Narjoux évoque aussi les matériaux et le style des écoles publiques belges¹⁶. Le matériau principal est la brique avec

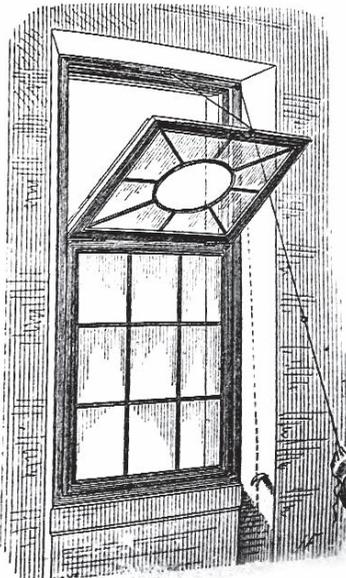
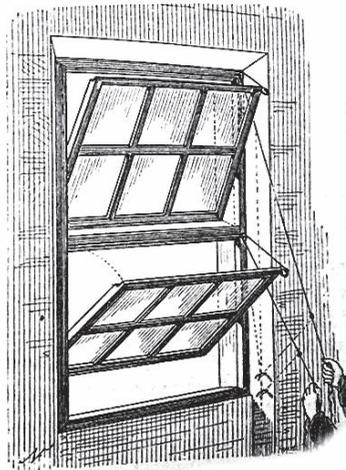
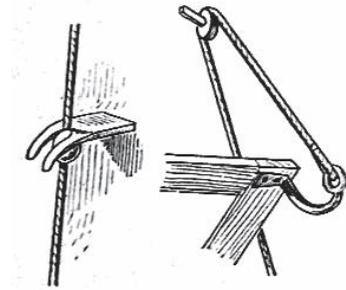


Fig. 1

« Ces différents types de châssis laissent la possibilité d'avoir des baies très larges et très hautes répondant entièrement aux exigences du programme... », (Narjoux, 1878, p. 76, Fig. 19, 21, 22, 23).

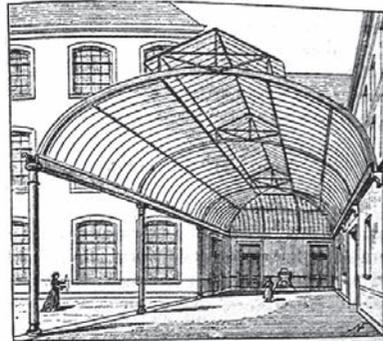
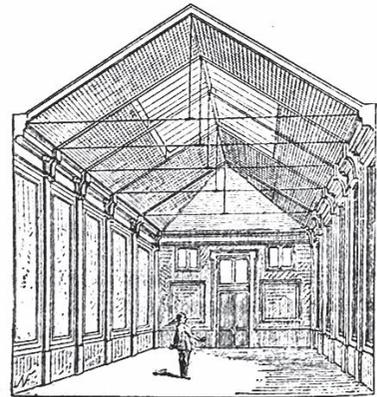


Fig. 2

Quelques préaux bruxellois (Narjoux, 1878, Fig. 6, 7, 8).

Fig. 3
L'École Modèle. Plan, coupe
et détail de la façade
principale (L'Émulation, 1879,
pl. 40, 42, 43).

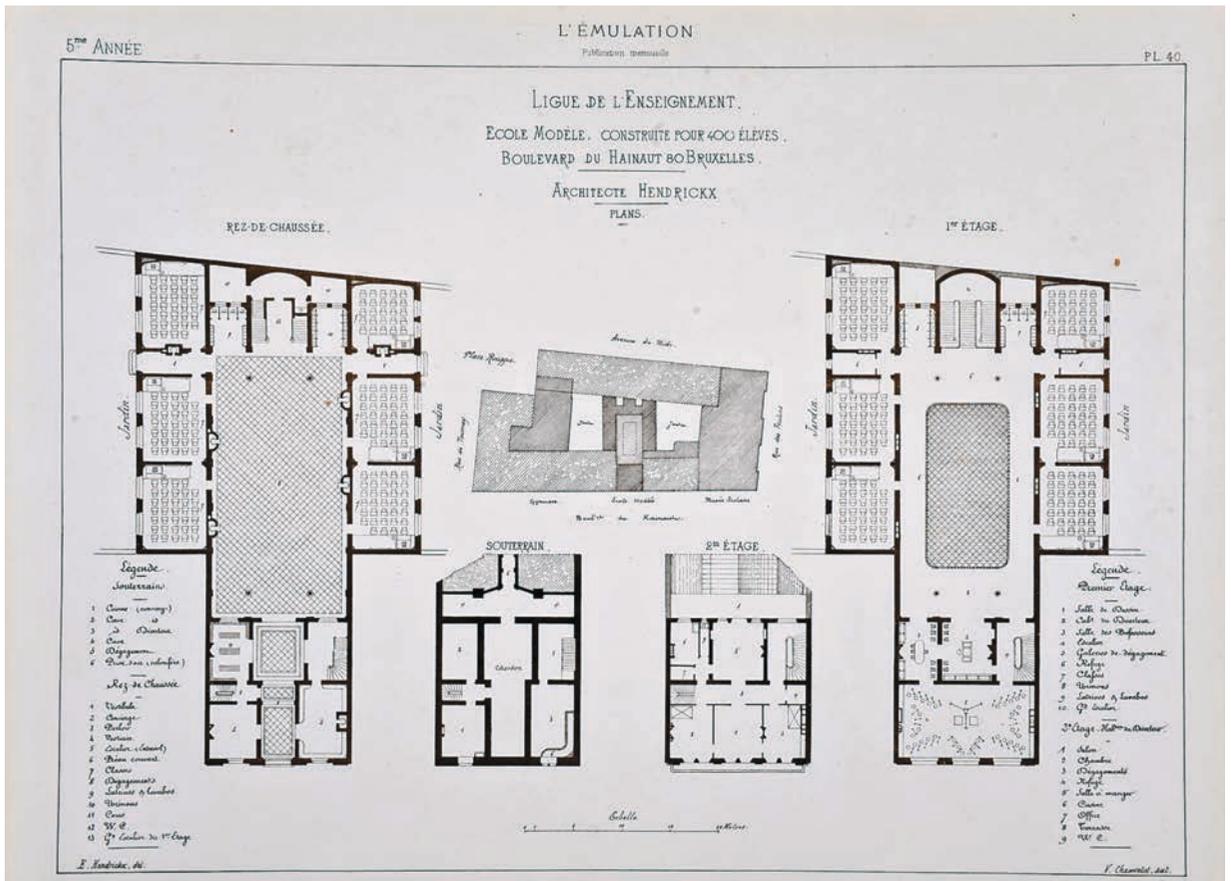
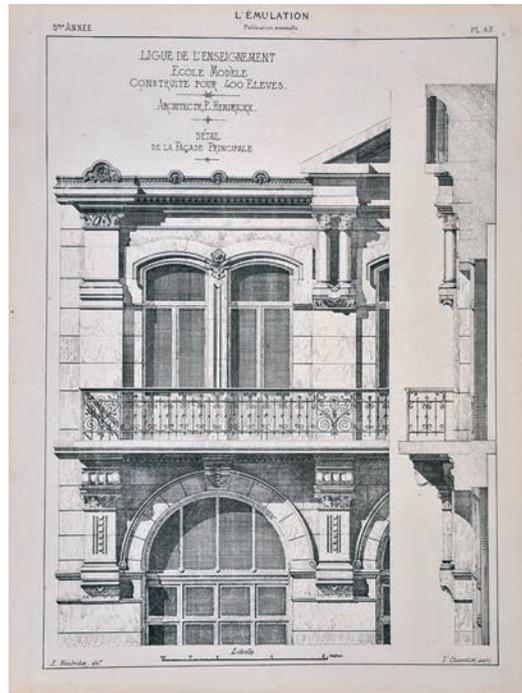




Fig. 4

L'École Modèle, devenue la Haute École Francisco Ferrer (enseignement supérieur pédagogique). Façade, boulevard Lemonnier 110 à Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2006 © MRBC-MBHG).

usage de la pierre bleue pour les encadrements de baies, les bandeaux et les larmiers et la pierre blanche pour les éléments décoratifs moins exposés. Les écoles, dit-il, reprennent les «formes anciennes», principalement ce qu'on appelle le «style flamand», soit le style néo-Renaissance.

L'inconvénient des volumes de plans-types serait que toutes les écoles se ressemblent. Le ministre avertit: si les prescriptions doivent être respectées, les plans-types, eux, ne sont qu'indicatifs. Les architectes doivent les adapter aux conditions du terrain et aux besoins locaux. Ils sont libres de créer de nouvelles dispositions. Les communes peuvent donner aux façades et à l'ensemble «soit un caractère plus monumental, plus artistique, soit un style plus en harmonie avec la situation

des lieux, le tout sous la condition de prendre à leur charge les dépenses dites de luxe»¹⁷. Dans des conditions exceptionnelles, les programmes eux-mêmes pourront être modifiés, quand ils exigent des dépenses trop importantes, pour se procurer certains matériaux, lorsqu'il est difficile de donner aux cours des dimensions requises ou dans le cas où on ne peut investir dans un local spécial pour la gymnastique¹⁸.

LES INSTRUCTIONS DE 1874

Les prescriptions légales en matière de construction d'écoles évolueront en fonction des progrès des techniques, de l'hygiène et de la pédagogie¹⁹. Le 14 août 1873, le gouvernement dégage un montant de 20 millions de francs à titre de subsides pour établir des maisons d'écoles. Cette décision donne un nouvel élan à la construction scolaire et le 25 novembre 1874 est publié un nouveau programme pour la construction des écoles, un des plus complets et mieux pensés de l'époque²⁰. Il s'inscrit dans la foulée de celui du Wurtemberg de 1870 mais est bien antérieur aux règlements français.

Les nouveautés les plus significatives portent sur la distribution des locaux, l'étendue et la capacité des classes - la capacité ne pourra être inférieure à 4,50 m³ par enfant, ce qui suppose une hauteur de plafond de 4,50 m minimum -, la distribution de la lumière, la disposition et l'étendue des cours de récréation, l'aménagement des vestiaires, lavoirs et lieux d'aisance, le mode de construction des bancs pupitres, le mobilier et les objets classiques. On donnera aux classes une forme rectangulaire avec les angles légèrement arrondis afin de mieux faire circuler l'air. Elles seront pavées en carreaux de ciment et il y aura des lambris de bois ou de ciment. Des innovations techniques seront apportées au niveau des sanitaires et du revêtement des préaux. En outre, on prévoira un local pour les exercices de gymnastique.

Ce règlement évoque quasiment dans les mêmes termes les dépenses de luxe que certaines villes seraient tentées d'apporter: «Si certaines villes

dont les ressources sont abondantes veulent donner à leurs écoles des dimensions ou une apparence plus ou moins monumentale, elles sont parfaitement en droit de le faire mais à leurs frais. Néanmoins, partout, l'aspect de l'école sans être luxueux, ne laissera rien à désirer sous le rapport du bon goût» et les constructions devront donner toutes les garanties de solidité.

À l'exception de quelques modifications²¹, ces instructions seront revues en 1897²², en 1920²³ et 1932²⁴.

LE PREMIER MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1878 amène au pouvoir les Libéraux. Pierre Van Humbeeck, nommé ministre du département nouvellement créé de l'Instruction publique, élabore une nouvelle législation²⁶ et met sur pied une commission pour la construction de bâtiments scolaires²⁷. On insiste en effet sur la nécessité de donner à l'enseignement des locaux bien disposés, pourvus d'installations perfectionnées «qui influent de manière incontestable sur les progrès des élèves». Car il reste à bâtir pour tous les niveaux d'enseignement. Le bilan que tirent les Libéraux de la loi de 1879 est positif: une amélioration considérable des bâtiments et du mobilier du point de vue de l'hygiène et de la pédagogie.

LES DÉBUTS DE LA VILLE DE BRUXELLES

Pendant que l'État réglemente la construction des écoles, d'autres acteurs interviennent, comme la Ville de Bruxelles qui fixe ses clauses particulières en 1879²⁸ et la Province de Brabant qui édicte son propre programme complémentaire en 1898²⁹.

La Ville n'a pas attendu la première *Instruction* (1852) pour construire des bâtiments scolaires mieux adaptés à l'hygiène et au confort. Sous le Régime hollandais, la première école primaire gratuite s'était ouverte en 1820, rue Terarken et la seconde en 1825 rue des Visitandines³⁰, dans des immeubles existants. L'ancienne école, écrit Sluys³¹ en 1897, laissait à désirer sous tous les

L'EXPOSITION DE PARIS DE 1878

En 1878, s'ouvre à Paris une Exposition universelle qui comprend une importante section consacrée à l'instruction publique. Celle-ci constitue un jalon important pour faire connaître et diffuser les progrès en matière d'instruction publique et de construction des écoles ainsi que de matériel didactique et d'hygiène, cette hygiène si fondamentale dans le choix de l'emplacement, de la distribution intérieure, du chauffage, de la ventilation et de l'éclairage.

Subsiste encore alors dans la mémoire collective l'image de l'ancienne école, sale, sombre, triste où les enfants sont entassés. S'il faut rompre avec cette période, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse et construire des palais. Et quand on parle de palais, on pense, immédiatement à la Suisse. En effet, il ne faut pas dégoûter, par un excès de luxe, les enfants de leur maison familiale, puisque, de toute façon, l'école doit les former à une vie « ordinaire ». On y expose, outre les systèmes de calorifères, surtout des bancs pupitres, dont on montre l'évolution « presque d'année en année » pour arriver aux modèles les plus contemporains spécialement adaptés aux enfants, selon leur taille, avec appuis pour les pieds et pour le dos. Dans ce domaine, si l'Amérique a été pionnière, en Europe, c'est en Suisse et en Saxe, dès les années 1860, que les premiers progrès ont été réalisés, grâce, non à des pédagogues, mais à des médecins.

De nombreux responsables de l'instruction ainsi que les élèves de l'école normale de Bruxelles font le voyage de Paris à cette occasion et ramènent des rapports circonstanciés des visites effectuées. La Belgique n'y fit pas pâle figure: la Ligue de l'Enseignement y obtint une médaille d'or pour ses publications et les travaux des élèves, mais surtout pour les plans de l'École Modèle. Au total, 94 distinctions sont accordées au gouvernement, aux villes et aux particuliers pour la qualité de l'enseignement en Belgique.

rapports: des locaux insalubres, mal éclairés, mal ventilés, mal chauffés et exigus où s'entassaient de 75 à 100 élèves, sans cour de récréation et sans salle de gymnastique. Quant à l'équipement, il est aussi défectueux, surtout les bancs pupitres non adaptés à la morphologie des enfants.

Après le temps d'arrêt mis par la Révolution, les écoles primaires se rétablissent peu à peu et leur nombre augmente. La loi provinciale et la loi communale (1836) autorisent ces pouvoirs à ouvrir des écoles, la première devant en outre aider financièrement la seconde.

Le rapport d'Édouard Ducpétiaux sur l'état des cinq écoles primaires communales de la Ville de Bruxelles (29 août 1846) note encore que les locaux sont surpeuplés, que la ventilation est imparfaite, qu'il y a moins de 3 m³ d'air par élève, des latrines en mauvais état, des salles mal disposées, plusieurs classes dans le même local; il manque des préaux, des cours, des jardins, des gymnases; parfois le sol est en carreaux humides et froids³². Face à l'augmentation de la population et à la nécessité de faire place aux enfants indigents qui ne vont pas à l'école et dont les parents risquent d'être privés d'aide s'ils ne les y envoient pas, il estime qu'il faut créer dix nouvelles écoles, salubres et bien équipées, de 600 places chacune. Il demande que les écoles soient assainies, assurent une température d'au moins 15° et que chaque quartier dispose d'un groupe scolaire avec crèche, école gardienne, école primaire et école d'adultes (le soir).

En 1850, avant la fixation des normes par l'État, Joseph Poelaert³³, fraîchement nommé architecte communal, édifie la première école construite en tant que telle: l'école n° 6, située au boulevard du Midi, et encore conservée.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉCOLE MODÈLE

À Noël 1864, sous l'influence de la franc-maçonnerie bruxelloise, est créée la Ligue de l'Enseignement, pour étudier les questions en rapport avec l'éducation et l'instruction. Elle conçoit une école idéale tant du point de vue du bâtiment que des méthodes et du contenu de l'enseignement³⁴: l'École Modèle, boulevard du Hainaut³⁵, qui sera inaugurée le 17 octobre 1875 (Fig. 3 & 4). Son architecte, Ernest Hendrickx, fils du fondateur de l'école de dessin de Saint-Josse-ten-Noode, qui effectue gratuitement ce travail, conçoit une école conforme aux principes de l'hygiène et de la pédagogie, avec une façade étroite donnant sur le boulevard et l'espace bâti en cœur d'îlot, là où les terrains sont moins chers. Autour du préau central se disposent les classes, desservies par des coursives et éclairées par des fenêtres donnant vers l'extérieur.

Ce préau couvert central différencie les écoles belges de celles d'autres pays³⁶. Afin de rendre ce vaste espace libre de tout support, il faut recourir aux charpentes métalliques pour le couvrir. Les ingénieurs vont faire preuve de créativité pour combiner les structures qui permettront d'associer protection et luminosité. Et dans la foulée, des escaliers souvent monumentaux à structure métallique grimperont le long d'un petit côté pour accéder aux classes. Le bois sera réservé à la charpente des ailes de classe, de moindre portée. Le préau central induit une tout autre circulation: il prend la place de la cour de récréation et, à sa différence, il mène directement partout dans le bâtiment alors que la cour doit être contournée par des corridors. Les classes doivent prendre la lumière vers l'extérieur, et non vers la cour centrale.

Celles-ci répondent aux conditions mises au point par les hygiénistes. Elles sont plus vastes, mieux disposées, mieux équipées, mieux ventilées et mieux chauffées que dans la plupart des autres écoles. Le banc pupitre, individuel au lieu du modèle à deux places, est dessiné par Charles Buls, fondateur de la Ligue et futur bourgmestre de la Ville. Les lavabos aux grandes augees alimentées par autant de robinets que de places pour les élèves sont aussi

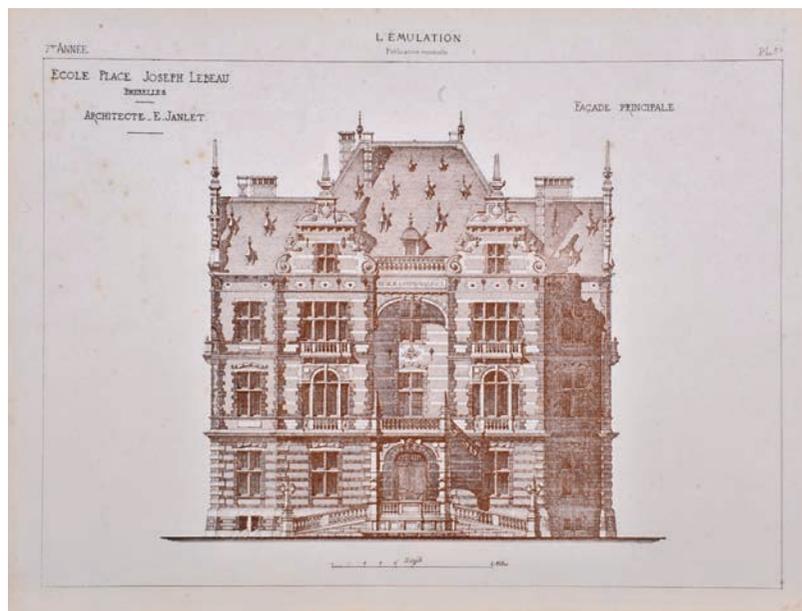


Fig. 5 & 6

Nouvelle école communale édifée place Lebeau à Bruxelles (*L'Émulation*, 1881, pl. 39).

Le même bâtiment devenu la Haute École Francisco Ferrer (enseignement supérieur économique), place Anneessens à Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2006 © MRBC-MBHG).

une nouveauté simple et largement applicable. L'école comprend une vaste salle de dessin en façade et, au premier étage, un musée scolaire. La construction est qualifiée par Pierre Tempels, son directeur, de sobre mais élégante par la pureté et l'harmonie des lignes, tout en étant économique³⁷. L'École Modèle a inspiré, par ses dispositions, quantité de plans d'écoles en Belgique et à l'étranger.

INFLUENCE DE L'ÉCOLE MODÈLE SUR LES ÉCOLES DE LA VILLE

L'École Modèle est une école privée et payante, malgré ses rapports étroits avec certains édiles bruxellois. Dans les écoles communales, il reste encore des progrès à faire: le 8 décembre 1873, le conseiller communal et architecte Antoine Trappeniers demande à la Ville de dresser un programme type pour la construction d'écoles³⁸.

Selon Trappeniers, une bonne école a un bon plan, une bonne distribution des locaux, comprend un grand préau central au rez-de-chaussée, sur deux niveaux, qui peut servir à la gymnastique, au chant d'ensemble et à l'exposition des travaux, ainsi que de vestibule pour accéder aux classes et d'endroit pour attendre le début des cours dans notre pays pluvieux. Ce préau décoré de peintures dessert les classes qui prennent l'air et la lumière sur des cours ouvertes bien situées. Bref, il décrit l'École Modèle en cours d'édification ! Et il ajoute: une bonne école conservera des proportions humaines. Il faut éviter le regroupement de 1.000 à 1.200 enfants dans des classes superposées «ce qui constitue bien plus un entrepôt qu'une école d'enfants» et est nuisible au plan de l'hygiène.

Si l'échevin Ghislain Funck fit commissionner la proposition, Antoine Trappeniers sera finalement entendu, quand Charles Buls fera entériner par le Conseil communal un programme type pour la construction des écoles, le 21 avril 1879³⁹. Au lieu de choisir le terrain puis de commander un plan à un architecte, en ne lui mentionnant que le nombre d'élèves et en le laissant faire, l'échevin propose un programme articulé autour des spécificités



Fig. 7

Jardin d'enfants de la rue Saint-Ghislain à Bruxelles (collection Dexia Banque).

bruxelloises: le préau couvert, l'imposition de la Ville de mettre à disposition un local pour le comité scolaire, une bibliothèque et un musée scolaires. Il détermine aussi un nombre maximal d'élèves pour l'école (700, sur proposition de Trappeniers), un maximum de 40 élèves par classe (observation du Conseil supérieur de l'hygiène) et moins encore pour les classes supérieures, une superficie d'1,30 m² et un cubage de 6,75 m³ par élève, préau et cours compteront ensemble entre 2 et 3 m² par élève. Ce programme sera adapté encore en 1890⁴⁶. L'école communale n° 13 place Anneessens, d'Émile Janlet, ouverte en 1880, applique ces dispositions tout en arborant une façade et un décor néo-Renaissance exubérant⁴⁷ (Fig. 5 & 6).

Dès 1881, Charles Buls déplore les lacunes dans l'enseignement bruxellois: il manque sept écoles, surtout dans les Marolles. Il faut mobiliser un budget

de près de cinq millions. Afin de mieux maîtriser les coûts et la construction des écoles, le Conseil communal décide, le 22 décembre 1890, de former un comité consultatif pour les constructions et les mobiliers scolaires comprenant un hygiéniste, un ingénieur et des architectes, mais pas de pédagogue, pas de chef d'école, ce qui lui vaut des critiques⁴². Les questions de l'architecture, de l'équipement, du mobilier et de l'hygiène des écoles reviennent régulièrement sur le tapis lors des réunions du Conseil communal. Ainsi, le 9 janvier 1893, le collège propose de ne pas établir de bains-douches dans le nouveau bâtiment destiné à l'école n° 7 rue Haute, mais un conseiller en propose le maintien car, dit-il, de l'avis du directeur, 229 élèves sur 800 arrivent avec des vêtements malpropres, 82 ne sont ni lavés ni peignés, 289 prennent en moyenne dix bains par an. Finalement les bains-douches sont maintenus⁴³.

GRANDS NOMS DE L'ARCHITECTURE SCOLAIRE BRUXELLOISE

À côté de Henri Jacobs qui s'est fait une spécialité de la construction d'écoles (Bruxelles-Ville, Laeken, Haeren, Neder-Over-Heembeek, Schaerbeek, Uccle, Forest, Koekelberg, etc.), de grands noms de l'architecture bruxelloise se sont illustrés dans cette discipline. Parmi les plus actifs, il faut citer Adolphe Samyn, franc-maçon et auteur des locaux de la loge des Amis philanthropes rue du Persil, qui édifie quantité d'écoles à Bruxelles, avant de disparaître prématurément, victime d'un accident, en 1903. Il signe les plans de l'école n° 7, rue Haute, le 11 juillet 1894, qui s'articule autour du préau central sur deux niveaux avec un accès par une rampe inclinée.

La façade porte la statue d'un personnage historique du XIX^e siècle, Marnix de Sainte-Aldegonde. Elle est ouverte en septembre 1897. Il construit encore les jardins d'enfants de la rue de l'Orsendael (plans de janvier 1882), celui de la rue du Char sur des plans très proches (plans du 1^{er} mars 1883) et aussi celui de la rue du Canal (plans du 27 mars 1882). Il agrandit l'école primaire de la rue de Schaerbeek et construit celle de la rue de Rollebeek comprenant 27 classes de 40 élèves, gymnase, préau couvert, réfectoire, bains-douches et salle de projection dans les sous-sols (plans du 21 juin 1894).

Joseph Poelaert, auteur du Palais de Justice, fut d'abord dessinateur (1847) puis architecte de la Ville (1856-1859) et à ce titre construisit des écoles. Il est le premier bâtisseur des écoles n° 5, rue de Schaerbeek, édifiée entre 1853 et 1855, n° 6, boulevard du Midi, et de l'école n° 7 qui s'installe dans une aile de la caserne des pompiers place du Jeu de Balle (1859-1862). Victor Jamaer, lui aussi dessinateur (1847), inspecteur des bâtisses (1857) puis architecte communal (1864-1895) élève d'un étage et agrandit côté

rue de Terre-Neuve l'école du boulevard du Midi (1873); il est amené à œuvrer rue de la Buanderie où il agrandit le jardin d'enfants (plans de septembre 1880); il agrandit aussi, en 1886, l'école de la rue du Canal, commencée par A. Seghers en 1873; il travaille rue du Marché aux Grains (1881-1892), rue Terarken (1871), rue des Éburons (1864-1881), rue Haute 107 (1882-1888) entre autres. Gustave Saintenoy édifie l'école de la rue de la Caserne (1864) qui sera rapidement démolie pour l'établissement des boulevards centraux et reconstruite par Mertens rue du Vautour en 1869. Victor Horta, auteur bien connu du jardin d'enfants de la rue Saint-Ghislain (plans de 1897) est aussi l'auteur d'un projet de groupe scolaire non réalisé dans l'îlot universitaire Terarken (rue des Sols, 1929, 1932). Citons encore: Émile Janlet, l'architecte déjà nommé de l'école n° 13 place Anneessens; Désiré De Keyser, l'architecte de la synagogue, de l'athénée royal et aussi de l'école n°4 et de l'école n° 17, rue des Six-Jetons (1878-1883) qui sera transformée et agrandie par Joseph Van Neck (1912); Constant Bosmans et Henri Vandeveld, auteurs du jardin d'enfants de la rue du Canon suite à un concours ouvert en 1885, d'écoles à Ixelles et de bâtiments au parc Léopold; Fernand Symons, auteur de l'intéressant jardin d'enfants avec école ménagère de la rue Locquenghien (plans 1903); Daniel Francken, auteur de bassins de natation et du jardin d'enfants de la rue de Cureghem (plans 1895); Théo Serrure, trop rare mais concepteur de la remarquable école primaire nichée entre les rues Le Corrége et Véronèse (plans 1902), ou encore Jules Rau, auteur de l'école de la rue Rempart des Moines (1906-1917).

scolaires que nous voulons élever nos enfants à la science et à l'art, et que nous attachons plus de prix à l'œuvre de l'éducation populaire qu'à tout autre, parce que nous estimons qu'elle est le fondement même de la liberté, de la véridable démocratie».

LES JARDINS D'ENFANTS

En 1827, la Société pour l'Établissement et le Soutien des Écoles gardiennes, société philanthropique liée aux Loges, ouvre la première école gardienne gratuite, - il y en aura au total six, rue des Minimes, rue de la Buanderie, rue de Schaerbeek, rue de Flandre, boulevard du Midi et rue des Éburons⁴⁶ -, et sera suivie par d'autres particuliers, de manière à aider les ouvrières qui doivent à la fois travailler dehors et élever leurs enfants. La Ville reprend à son compte ces jardins en 1878 et la loi Van Humbeek de 1879 finance la création de nouveaux. À Bruxelles, elles appliquent dès les années 1850 la pédagogie Froebel. En 1877, la Société centrale d'Architecture organise un concours pour dresser des plans adaptés à ces tout-petits et l'on verra fleurir des jardins d'enfants partout dans la ville⁴⁷ (Fig. 7).

LES ÉCOLES SECONDAIRES

Moins nombreuses, les écoles secondaires sont souvent moins bien agencées, dans des locaux transformés pour cet usage. L'attention des autorités s'étant tout d'abord portée sur les écoles primaires, en 1879, on déplore encore le mauvais état des écoles secondaires: «pour les athénées, les collèges et les écoles moyennes, tout, ou presque tout, est à faire»⁴⁸.

L'athénée royal de Bruxelles, d'origine thérésienne (1777)⁴⁹, logé dans des locaux peu appropriés, sera transféré en 1887 dans un bâtiment neuf, adossé à la première enceinte. Il est dû à l'architecte Désiré De Keyser, auteur de la synagogue de Bruxelles rue de la Régence et de l'école n° 10 rue de Rollebeek (1871), qui choisit le style Louis XVI pour reprendre les caractéristiques de l'ancien refuge de Villers, démoli pour lui faire place. Les architectes de *L'Émulation*

IMPORTANCE DE L'ESTHÉTIQUE DANS LA CONSTRUCTION SCOLAIRE

Les pédagogues du XIX^e siècle et ceux qui les soutiennent considèrent le bâtiment d'école comme un outil de sensibilisation des enfants au beau. Le besoin d'émotion esthétique se manifeste chez les enfants tout jeunes. S'ils perdent ce sens, c'est que la famille ou l'école le leur laisse perdre⁴⁴. Dans l'enseignement primaire, les enfants doivent être entourés d'art et l'école doit posséder des qualités esthétiques⁴⁵, présenter une apparence gaie, riante,

agréable à voir pour exercer une forme d'attrait sur l'enfant, par ses formes et par sa décoration. Comme les autres bâtiments publics, l'école a une grande importance dans les nations démocratiques. En conséquence, l'architecture scolaire doit être sobre et de bon goût et la décoration produire à peu de frais un effet esthétique. Quant à la façade, elle doit marquer leur destination: la seule mention et le numéro sont «d'une désolante banalité». Un bas-relief ou un sgraffite, une composition décorative les personnalisent et en font un élément d'art public: «Nous devons avoir la fierté d'affirmer par les monuments



jugeront le nouvel athénée «peu adapté à la fonction et qui ne rehaussera pas l'art architectural moderne»⁵⁰. Les laboratoires de physique et de chimie seront pourtant primés à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1894.

D'autres écoles secondaires seront créées, par la Ville⁵¹. Ainsi, en 1851, l'ancienne école royale hollandaise est scindée en une école moyenne A et une école moyenne B pour garçons, les futurs athénées Robert Catteau et Léon Lepage. L'athénée Robert Catteau est logé depuis 1923 dans des locaux dus à l'architecte communal François Malfait qui doit s'accommoder de contraintes lourdes comme la pente du terrain et une hauteur limitée pour sauvegarder la vue panoramique. Une troisième école moyenne pour garçons est ouverte en 1908 et deviendra l'athénée Adolphe Max. Pour les filles sont créés le cours d'éducation d'Isabelle Gatti de Gamond (1864), le cours d'éducation de Mlle Dachsbeek (1876), futur lycée Dachsbeek rue de la Paille, agrandi par l'architecte Paul Bonduelle dans les années 1920, et enfin le cours d'éducation Carter (1908), qui deviendra le lycée Carter avant d'être fusionné avec l'athénée Adolphe Max. Le lycée Émile Jacqmain sera créé, lui, en mai 1922. Parmi les écoles professionnelles pour filles, il faut citer l'école de la rue du Marais⁵², située dans un ancien hôtel transformé, devenue l'école Bischoffsheim (1865) adoptée par la Ville en 1868, l'école professionnelle B rue du Poinçon (1873) devenue école Funck, l'école professionnelle et ménagère C de la rue de Terre-Neuve (1888) devenue école Couvreur, l'école ménagère de la rue Locquenghien (1889) et l'école professionnelle et ménagère de la rue de la Roue (1894). Quant aux écoles normales, celle pour garçons (1874) s'installera dans les locaux de l'École Modèle, et celle pour filles (1878) disposera de locaux bien agencés en 1911 rue des Capucins (Fig. 8). La création de l'institut des Arts et Métiers en 1932 permettra de regrouper les écoles professionnelles pour garçons déjà existantes.

Fig. 8
Institut Diderot, rue des Capucins n° 10 (A. de Ville de Goyet, 2006 © MRBC-MBHG).



Fig. 9
École communale n° 10, Grande rue au Bois 1 à Schaerbeek (A. de Ville de Goyet, 2006 © MRBC-MBHG).

LES ÉCOLES COMMUNALES DANS LES COMMUNES LIMITOPHES

Les faubourgs vont voir leur population augmenter et s'équiperont de crèches, de jardins d'enfants, d'écoles primaires et secondaires. Les plus anciennement peuplés -Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Cureghem, Saint-Josse-ten-Noode, Laeken, Saint-Gilles, Schaerbeek- commenceront presque en même temps que la Ville et recourront souvent au service de leur architecte communal tandis que les autres, plus éloignés du centre, conserveront longtemps des écoles de type rural (Anderlecht centre, Auderghem, certains quartiers d'Uccle, les Woluwe, etc.).

Ixelles édifie très tôt des écoles de qualité. L'école de la rue Sans-Souci 94, première à être conçue à ce seul usage et plus ancienne école actuelle d'Ixelles, due à L. Rousselle, a été dessinée en 1858 et comprend déjà un préau couvert⁵³. Léopold Delbove, un des fondateurs de

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES JARDINS D'ENFANTS DE LA VILLE DE BRUXELLES

«Les dangers de toute nature auxquels sont exposés les enfants des pauvres, des ouvriers, des artisans, l'abandon dans lequel ces enfants languissent ordinairement pendant les heures auxquelles leurs parents se rendent à leur travail ou s'occupent des soins de leur ménage, devaient un jour attirer l'attention, et faire naître la sollicitude des classes aisées. Jusqu'à l'âge où les enfants peuvent fréquenter les écoles ou être laissés seuls sans dangers, ils sont un embarras pour les parents dont le travail est nécessaire à la subsistance de la famille; ou les mères les gardent, et alors elles perdent leur journée; ou elles les confient aux soins, soit d'une voisine, soit d'une fille aînée qui pourrait elle-même employer son temps plus utilement; ou souvent encore elles les abandonnent seuls exposés à mille accidents, et s'ils commencent à pouvoir courir, elles les laissent errer dans les rues où ils sont livrés de bonne heure à la contagion des plus mauvais exemples [...] Le but des écoles gardiennes est, en résumé: 1° de préserver les enfants des dangers auxquels l'abandon les expose; 2° de les rendre aptes, par une première éducation morale et intellectuelle bien calculée, à recevoir avec fruit l'enseignement qui les attend dans les écoles primaires; 3° de rendre aux parents leur journée de travail, et d'assurer ainsi l'existence de toute la famille.» LEBLON, M., *Le personnel enseignant des jardins d'enfants de la Ville de Bruxelles (1878-1914)*, Bruxelles, Crédit communal, collection in-8°, n° 88, 1994. Société pour le soutien et la propagation des écoles gardiennes à Bruxelles. Statuts et règlements, Bruxelles, 1834, pp. 2-3.



Fig. 12
École communale Peter Pan,
rue de la Rhétorique 13 à Saint-
Gilles (A. de Ville de Goyet,
2006 © MRBC-MBHG).



Fig. 13
L'Autre École, place
F. Govaert à Auderghem
(A. de Ville de Goyet, 2006
© MRBC-MBHG).

L'ENTRE-DEUX-GUERRES

L'expansion de la ville entraîne un développement incessant de la construction d'écoles, de plus en plus loin du centre. En outre, l'obligation scolaire (liée à la gratuité) jusqu'à 14 ans, qui n'est votée qu'en 1914 et ne porte complètement ses effets qu'après la guerre, nécessite le développement d'écoles du 4^e degré (école primaire supérieure, à partir de 12 ans). De remarquables bâtiments verront le jour, inspirés par les styles du moment, Art Déco et modernisme. Ils suivent les progrès de l'hygiène et utilisent les nouveautés techniques, comme le béton, pour agrandir les fenêtres, élargir les espaces et apporter plus d'air et de clarté.

Ainsi, l'école moderniste de Dieleghem à Jette, que Charles Van Nueten édifie en 1933 suite à un concours

d'architecture, tire intelligemment parti de la pente du terrain pour superposer une école primaire et un jardin d'enfants⁶¹. On ne peut passer sous silence l'école très lumineuse du quartier Beekkant à Molenbeek-Saint-Jean (Fig. 10), de Joseph Diongre (1938), inspirée par la Hollande, occupant tout un îlot, conçue au départ sur un seul niveau et qui réserve un jardinet pour chaque classe⁶²; le groupe scolaire d'Édouard Pelseneer, tout en briques, pour Berchem-Sainte-Agathe (1935), impressionnant par ses proportions, qui regroupe les écoles de garçons, de filles, le jardin d'enfants, avec gymnase, service médical, bains-douches et bibliothèque⁶³; le groupe scolaire de La Roue à Anderlecht (Fig. 11), dû à l'architecte communal Henri Wildenblanck (1938), parfaitement intégré dans la cité-jardin⁶⁴; le groupe scolaire du Canal

tout en hauteur faute de place (1930) et celui du Mutsaard à Laeken, lui très étalé et de la même année, par Marcel Tock⁶⁵; le groupe de Fierlant à Forest, Art Déco, dû à l'architecte Charles Riffart (1936)⁶⁶. Le jardin d'enfants à ossature de béton de la rue Messidor à Uccle, aujourd'hui fort transformé, fut conçu par les architectes Robert Puttemans et Alphonse Derwael (1936-1937) suite à un concours et remanié après-guerre par l'association Robert Puttemans-Charles Malcause, construit sur un terrain en forte pente et inspiré par Alfred Roth et l'école suisse. Il permet par sa structure une ouverture totale vers la cour intérieure⁶⁷. L'important groupe scolaire athénée d'Etterbeek, de Paul Posno, construit suite à un concours et inauguré en 1938, comprend même un abri de secours en cas d'attaque aérienne⁶⁸.

n'y répondent pas. Ainsi, pour le collège Saint-Michel (Fig. 14), transféré par les Jésuites de la rue des Ursulines au boulevard circulaire (devenu boulevard Saint-Michel), sur un terrain de six hectares, en 1905, les architectes Alphonse Gellé et Joseph Prémont se rallient-ils plutôt au néo-roman, surtout pour l'église⁷⁵. D'un plan très clair, cet ensemble d'amples proportions obéit aux exigences de confort, d'hygiène, d'espace et de clarté. L'institut Sainte-Geneviève d'Etterbeek dû à l'architecte Edmond Serneels, ouvert en 1903, répond mieux à l'image de l'école catholique dans l'esprit néogothique⁷⁶.

Le Sacré-Cœur de Lindthout est fondé par des religieuses fuyant la France en 1903 et reprend un petit château existant dans un quartier résidentiel⁷⁷. D'autres constructions y sont ajoutées, en style néogothique, tandis que les Chanoinesses du Roule, de la rue Vergote, arrivées dans les mêmes conditions, adoptent le style classique français pour leur pensionnat ouvert en 1908⁷⁸. On pourrait ainsi compléter l'énumération avec les collèges du Sacré-Cœur et de Saint-Pierre de Jette, l'institut Montjoie, la Sainte-Famille d'Helmet, Saint-André d'Ixelles, Saint-Pierre d'Uccle, etc. (Fig. 15). Toutes ces écoles sont bien construites et disposent de locaux spacieux, clairs, confortables.

On peut même conclure que la différence de style sur laquelle on a beaucoup insisté n'est pas toujours aussi nette: il existe certes des cas d'écoles catholiques sombres où l'on imagine des enfants pauvres, pâles et malingres, en raison des mauvaises conditions d'hygiène. Mais si cela existe dans certaines écoles gratuites et surpeuplées des quartiers ouvriers, c'est un peu une caricature dressée par les libéraux pour mettre en valeur leur action. Certes, il ne faut pas nier la qualité et la recherche de l'architecture communale, mais il existe aussi de belles écoles catholiques, aux grandes fenêtres, confortables et lumineuses.

CONCLUSION

Bruxelles, grâce à ses autorités politiques, ses pédagogues, ses architectes et ses hygiénistes, a pu compter dès le troisième quart du XIX^e siècle sur un enseignement et des locaux scolaires de grande qualité. Se fondant sur une structure réglementaire précise, parfois contraignante mais réfléchie et équilibrée, elle a créé le préau central, autour duquel se distribuent les classes, copié et décliné autant dans le centre que dans les communes avoisinantes. Souvent, les moyens financiers n'ont pas suivi, mais le discours à la fois philanthropique et pragmatique s'est concrétisé dans une architecture scolaire que les étrangers nous ont envie. Du point de vue stylistique, les architectes se sont principalement inspirés d'abord du style néo-Renaissance, âge d'or de la puissance communale. Par la suite, la Ville a continué à développer cette école de qualité répondant à la fois aux normes d'hygiène et de confort et intégrant les techniques et matériaux modernes. L'école s'est parée d'éléments du style Art nouveau, puis Art Déco et moderniste. Certes, Bruxelles et ses faubourgs ne sont pas la Suisse et ses palais du peuple, mais elle a pu compter, non seulement dans le centre mais aussi dans les faubourgs, sur des écoles saines et lumineuses, de plans très différents, adaptés à la morphologie et à l'implantation du terrain. Finalement, c'est un kaléidoscope que la ville nous offre par la diversité de son architecture scolaire.

NOTES

1. *Mémorial administratif du Brabant*, 1816, acte n° 99, p. 292.
2. SLUYS, A., *L'évolution de l'enseignement primaire à Bruxelles*, Bruxelles, 1897, p. 52.
3. *Moniteur belge*, 12^e année, n° 221, 9 août 1842. Voir aussi, par exemple, *Mémorial administratif du Brabant*, 1842, n° 1, p. 2.
4. Sur l'équipement didactique: CATTEEUW, K., *Als de muren konden spreken... Schoolwandplaten en de geschiedenis van het Belgisch lager onderwijs*, thèse de doctorat, KUL, 2005.
5. Lettre de Charles Rogier, Ministre de l'Intérieur aux gouverneurs de Province, 1851.
6. *Instructions ministérielles concernant la construction des maisons d'écoles primaires communales suivies d'une instruction spéciale sur le chauffage et la ventilation des salles d'écoles, et d'une série de plans modèles, avec devis et texte explicatif des planches*, Bruxelles, Imprimerie et Lithographie J. Héger, 1852.
7. *Chronique des Travaux publics*, 21 septembre 1879.
8. LEBON, L., *De l'Instruction primaire en Belgique. Résumé historique et statistique tracé d'après les documents officiels 1830-1864*, Bruxelles, 1864.
9. *Maisons et écoles communales de la Belgique, dessinées et mesurées par Blandot, architecte et accompagnées d'un texte descriptif et explicatif*, Paris-Liège, Noblet et Baudry, 1864; et, après les nouvelles normes de 1874: *Instructions concernant la construction et l'ameublement des maisons d'école suivies de plans et devis types*, Huy, Degrace, 1875. Lambert Blandot: architecte né à Huy en 1835 et décédé à Huy en 1885, membre de la Société centrale d'architecture; a construit un grand nombre d'édifices publics et religieux; s'est préoccupé de la forme des bancs pupitres avec dossiers adaptés à la morphologie des enfants; remporte en 1875 une palme lors d'un concours d'architecture à Charleroi pour la construction de bâtiments scolaires; à Bruxelles, édifie pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean une école

double, dans le quartier du port (1878).

10. Félix Narjoux publie son premier album de plans et de devis *Architecture communale* en 1870. Les autres, plus spécifiques aux écoles, suivront en 1877 et 1880.

11. NARJOUX, F., *Les écoles publiques. Construction et installation. En Belgique et en Hollande*, Paris, Morel, 1878, note dans son introduction que son but n'est pas de prendre modèle sur les bâtiments belges et hollandais mais de montrer comment diffèrent les écoles étrangères et quels sont leurs points forts, pour les approprier à la France.

12. Les écoles gardiennes semblent être nées en Grande-Bretagne, Angleterre et Écosse, avec les « Asylums » ou « Infants Schools », puis aux Pays-Bas avec les « Bewaarscholen ». Après la Belgique, les « salles d'asile » verront le jour en France et les « scuole de ajuto » dans le nord de l'Italie. Voir *Société pour le soutien et la propagation des écoles gardiennes à Bruxelles. Statuts et règlements*, Bruxelles, 1834, p. 7.

13. NARJOUX, F., *Belgique et Hollande, op. cit.*, pp. 42-46 et 125-127, avec plans.

14. NARJOUX, F., *Belgique et Hollande, op. cit.*, pp. 42-46 et 133-137, avec plans.

15. L'école de la rue du Canal connu diverses modifications, dont une reconstruction par l'architecte Marcel Tock dans les années 1930. Voir : GILLES, P., « Groupe scolaire et école maternelle à Bruxelles. Architecte Marcel Tock », dans *Bâtir*, 1930.

16. NARJOUX, F., *Belgique et Hollande, op. cit.*, pp. 106 et suiv.

17. Reprise dans le *Mémorial administratif du Brabant*, n° 96, 1877, pp. 854-56. Ces dépenses « de luxe », sans être plus précisément décrites, seront perpétuellement incriminées par les autorités.

18. *Règlement du ministre de l'Intérieur du 22 mars 1877*, repris dans le *Mémorial administratif du Brabant*, n° 68, pp. 535-538. Ceci répond aux inquiétudes de la Ville de

Bruxelles, notamment, qui ne peut pas toujours respecter les normes pour les dimensions des cours et préaux en raison du coût des terrains et de l'étroitesse des parcelles.

19. Sur le rôle de l'hygiène dans l'architecture scolaire : de WAHA, M., JURION, Fr., « École, hygiène et culture », dans *Corps et esprit*, Région de Bruxelles-Capitale, 2006.

20. *Règlement général du ministre de l'Intérieur du 25 novembre 1874, traçant la marche à suivre pour assurer le service des constructions d'écoles*, repris dans le *Mémorial administratif du Brabant*, n° 194, 1874, pp. 1525-1566. Reproduit dans NARJOUX, F., *Belgique Hollande, op.cit.*, p. 6 et suivantes.

21. Voir par exemple *Mémorial administratif du Brabant*, 1892, n° 65, pp. 427-432.

22. Voir par exemple *Mémorial administratif du Brabant*, 1897, n°104, pp. 599-617.

23. *Moniteur belge* du 17 mars 1920, pp. 2094-2103.

24. *Moniteur belge* du 3 septembre 1932, pp. 4876-4890.

25. Auparavant, l'instruction relevait du ministre de l'Intérieur.

26. Loi portant révision de la loi du 23 septembre 1842, promulguée le 1^{er} juillet 1879.

27. *Chronique des Travaux publics*, 8 juin 1879 : « Les bâtiments d'écoles et leurs installations ».

28. Séance du Collège du 21 avril 1879. Programme proposé par l'échevin Charles Buls, pour la construction des locaux d'écoles primaires. Celles-ci sont des adaptations locales au programme gouvernemental. *Bulletin communal*, 1879, pp. 304-307.

29. JURION-de WAHA, Fr., « La Province de Brabant et l'architecture scolaire : autorité administrative et insuffisance d'idées », *Actes du 8^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Congrès de Namur, 2008, Namur, 2011, pp. 43-52.

30. SLUYS, A., *L'évolution de l'enseignement primaire à Bruxelles*, Bruxelles, 1897, p. 3.

31. ID., *ibid.*, p. 6.

32. Voir *Bulletin communal*, rapport du conseiller communal Ducpétiaux, 22 août 1846, pp. 267-273.

33. *Poelaert et son temps*, Bruxelles, Institut supérieur Victor Horta, 1980, pp. 168-69.

34. Voir par exemple, *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente*, Bruxelles, 1990, et spécialement DESMED, R., « L'École Modèle et le musée scolaire », pp. 119-138. Voir aussi *L'Émulation*, 1879, col. 82-84.

35. Boulevard Lemonnier actuel. Deviendra l'École normale Charles Buls en 1920.

36. NARJOUX, F., *Belgique et Hollande, op. cit.*, pp. 57-58 et 127-133.

37. TEMPELS, P., « Discours » dans *Ligue de l'Enseignement. École Modèle, séance d'inauguration du 17 octobre 1875*, Bruxelles, Poot, 1875, p. 28.

38. *Bulletin communal*, séance du 8 décembre 1873, pp. 518-524.

39. Voir note 28 et *Bulletin communal*, 1878, pp. 266-272.

40. *L'Émulation*, 1890, col. 6-7.

41. Voir *L'Émulation*, 1881. Plans, coupes et détails. Voir MIHAIL, B., « Un mouvement culturel libéral à Bruxelles dans le dernier quart du XIX^e siècle, la « néo-Renaissance flamande », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 76/4, 1998, pp. 1002-1003.

42. *Bulletin communal*, 22 décembre 1890.

43. SLUYS, A., *op.cit.*, p. 143.

44. SLUYS, A., *Importance de la culture esthétique dans l'éducation générale de l'enfant*, Bruxelles, 1906. Texte présenté au III^e Congrès international de l'art public, Liège, 15-21 septembre 1905.

45. Alexis Sluys consacre ainsi un chapitre de son article à l'architecture scolaire, pp. 7-9.

46. *Société des écoles gardiennes salles d'asile*, de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, Nys, 1869.

47. *L'Émulation*, 1877.

48. *Chronique des Travaux publics*, 8 juin 1879.

49. de WAHA, M., « À propos de la construction de l'Athénée royal de Bruxelles », dans *Le Folklore brabançon*, 220 et 221, 1978-1979.

50. *L'Émulation*, 1885.

51. Sur l'historique des écoles secondaires de la Ville : BOCKSTAEL, D., « La Ville de Bruxelles, créatrice d'écoles », dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, tome 48, 1948-1955, pp. 233-248.

52. Déjà cité par NARJOUX, F., *Belgique et Hollande, op. cit.*, pp. 139-145.

53. Citée dans Lambert BLAN-DOT, *op. cit.*

54. JURION-de WAHA, Fr., *La mémoire des pierres. Découvrez l'architecture scolaire à Bruxelles*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1987, pp. 32-33.

55. *L'Émulation*, 1890.

56. JURION-de WAHA, Fr., *La mémoire des pierres*, p. 87-89.

57. JURION-de WAHA, Fr., *La mémoire des pierres*, pp. 101-103.

58. *L'Émulation*, 1893.

59. *Architectures scolaires à Schaerbeek*, Schaerbeek, 1999. Mémoires d'ânes.

60. WARZEE, L., « Les écoles primaires communales à Uccle au XIX^e siècle », dans *Ucclesia*, 9 parties depuis mai 1991.

61. FLOUQUET, P.-L., « École primaire et gardienne à Jette », dans *Bâtir*, octobre 1937 ; « Une école primaire avec section Fröbel », dans *La Cité*, 12^e année, septembre 1934 ; *L'Émulation*, n° 5, 1934.

62. DIONGRE, J., « Groupe scolaire à Molenbeek-Saint-Jean », dans *Rythme*, 19-20, juin 1955.

63. « Groupe scolaire à Berchem-Sainte-Agathe », dans *Bâtir*, n° 45, août 1936.

64. GILLES, P., « École primaire mixte à Anderlecht », dans *Bâtir*, n° 84, novembre 1939.

65. GILLES, P., « Groupe scolaire et école maternelle à Bruxelles. Architecte Marcel Tock », dans *Bâtir*, 1930.

66. DELETANG, M., « Groupe scolaire rue de Fierlant à Forest », dans *Bâtir*, n° 45, août 1936.

COMITÉ DE RÉDACTION

Stephane Demeter, Paula Dumont,
Cecilia Paredes et Jean-Marc Basyn,
avec la collaboration de Anne-Sophie Walazyc
pour le cabinet du Ministre-Président
Charles Picqué

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Françoise Jurion-de Waha,
Harry Lelièvre, Muriel Muret, Jean-Marc Basyn,
Nicolas Creplet, Barbara Van der Wee,
Françoise Boelens

Varia : Anne-Sophie Augustyniak

News : Françoise Boelens, Ann De Graeve,
Éric Demelenne, Paula Dumont,
Catherine Lerclercq, Harry Lelièvre,
Brigitte Vander Bruggen, Thierry Wauters

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

ÉDITEUR RESPONSABLE

Patrick Crahay, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

IMAGE DE COUVERTURE

École de la cité-jardin La Roue à Anderlecht
(© www.sergebrison.com, 2008).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne

CRMS – Commission royale des Monuments
et des Sites

IRPA – Institut royal du Patrimoine artistique

MRBC – Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale (Centre de documentation de
l'Administration de l'Aménagement du Territoire
et du Logement)

*Malgré tout le soin apporté à la recherche des
ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant
pas été contactés sont priés de se manifester
auprès de la Direction des Monuments et des
Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2011/6860/014